



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

## MAIRIE DE ROINVILLE

### ARRÊTÉ 2020-45

**Portant nomination de Madame Marinette KHETTACHE  
en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS**

Le Maire de la Commune de Roinville-sous-Dourdan, Président du Centre Communal d'Actions Sociale (CCAS),

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992, et notamment son article 41 codifié à l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale,

**VU** le décret n°54-611 du 11 juin 1954, et notamment son article 2,

**VU** la circulaire du 18 février 1986 relative à la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

**VU** le décret n°95\*-562 du 6 mai 1995, et notamment des articles 7 et suivants,

**VU** la délibération 2020-29 en date du 8 juillet 2020,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Madame Marinette KHETTACHE est nommée en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

#### ARTICLE 2 :

Cette nomination expirera, conformément à la législation en vigueur lors du prochain renouvellement du Conseil Municipal de Roinville Sous Dourdan.

#### ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes.

Le 25 septembre 2020  
Le Maire,  
Guillaume BELLINELLI.

Notifié le : ..... 10/10/2020 .....

Signature :

